

BARREAU DE TOULOUSE

# ELOGE

DU

# Bâtonnier BOSCREDON



*Discours prononcé le 30 Novembre 1952*

A LA RENTRÉE SOLENNELLE  
DE LA  
CONFÉRENCE DES AVOCATS STAGIAIRES

PAR

M<sup>e</sup> Yves RIEUX

Avocat à la Cour  
Lauréat à la Conférence  
Prix Henri Ebelot  
Médaille de Vermeil

MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT,  
MONSIEUR LE PROCUREUR GÉNÉRAL,  
MONSIEUR LE BATONNIER,  
MES CHERS CONFRÈRES,  
MESDAMES ET MESSIEURS,

« Il s'était fait du Barreau un idéal d'honnêteté et de perfection ; son grand esprit n'avait jamais vu dans cette carrière que ce qu'elle a de sublime et, si je puis dire, de sacerdotal ; la défense légitime des droits, la sanction des devoirs, tout ce qui participait au règne de la justice était un culte pour cette âme généreuse : *il y mettait en quelque sorte de la piété* ».

Générosité, droiture, foi : ce bref et pénétrant éloge et qui peint au vif le noble caractère du Bâtonnier Boscredon ne s'adressait pas, si étrange que cela paraisse, à cette attachante figure de défenseur.

Personne pourtant, mieux que celui, modeste et loyal, qui l'écrivit, ne connaissait les exigences morales de cette âme d'élite, mais son dessein était alors d'honorer un autre maître, l'étonnant, l'immortel Berryer ; et, jeune homme de vingt-quatre ans, il proposait le grand avocat comme modèle à son juvénile enthousiasme et n'aspirait à d'autre gloire que de pouvoir dire, à l'heure d'une vieillesse féconde, qu'il lui avait un peu ressemblé.

Ce jeune homme, c'était Louis Boscredon.

Ainsi, dès qu'il se manifeste, jeune stagiaire, comme orateur déjà maître d'un style ample et châtié, il se révèle du même coup lié à ce que le passé a de plus valable. Il sent la force de la tradition, qui pour lui n'est pas une forteresse où l'égoïsme sommeille mais bien la cité des hommes de bonne volonté qu'accroît chaque jour le service d'autrui.

Il s'agenouille devant elle, comme le chevalier d'antan dans sa veillesolitaire, mais c'est, comme lui, pour se relever en armes.

\*  
\*\*

Si le déterminisme de Taine était autre chose en vérité qu'un admirable procédé d'exposition, la vie de notre modèle lui servirait d'illustration.

Race, milieu, moment, tout concourt à former cette nature loyale, claire et droite comme l'épée.

Depuis trois siècles sa famille était enracinée dans le beau terroir de Tarn-et-Garonne, et possédait le domaine de Matabiau proche de Castelsarrasin ; un de ses ancêtres fut, vers 1750, avocat en cette ville, l'une des rares de la région que les passions politiques et religieuses n'aient pas trop déchirée au cours des siècles, car la modération y régna plus qu'ailleurs.

C'est là que la vie harmonieuse de Louis Boscredon trouva son origine et son destin.

Là s'écoula son enfance heureuse.

Là tous les ans le ramenaient les vacances qui endorment le Palais et ferment les dossiers.

C'est là encore, que de pieuses mains, un jour, au seuil de l'automne, devaient confier son repos à la terre natale que Mistral dit maternelle à ses vrais fils.

Sur cette terre, maîtresse de tradition et de mesure, et peut-être la seule école d'un réalisme qui ne soit ni pessimiste ni cynique, avait fleuri sa race.

Médecins, ou conseillers et avocats au Parlement, ses ancêtres avaient penché leurs âmes curieuses et compatissantes sur toutes les misères, les étrangetés et les merveilles de la vie. Depuis plusieurs siècles à l'école de l'homme, ils l'avaient rencontré dans sa vérité la plus dépouillée, souvent la plus douloureuse, celle dont on n'ose exiger de personne qu'il l'assume si ce n'est du bon prêtre, du vrai magistrat, de l'avocat authentique, du médecin fidèle aux leçons de Trousseau.

En fallait-il davantage pour prédisposer leur descendant à la douce vertu d'indulgence ?

Son père avait suivi la vocation médicale et, bien qu'interne des hôpitaux de Paris, ne put se résoudre à délaisser sa vieille ville, que fonda, dit-on, Pepin d'Aquitaine au neuvième siècle et que colonisèrent plus tard les moines illustres de Moissac.

Il y revint et y fixa la vie trop brève qu'un accident de cheval devait briser alors que son fils n'avait que dix-sept ans.

Mais déjà sous la direction de ce père, et plus tard aidé de la seule tendresse maternelle, le jeune Boscredon recevait de son entourage des leçons qui n'étaient pas vulgaires. Un oncle, prélat à Rome, lui révéla l'Italie, ses grandeurs mortes et ses trésors vivants ; il toucha du doigt le ciment romain de l'Eglise catholique et son âme amoureuse des fortes structures en fut pour toujours réconfortée dans sa foi.

Il avait un autre oncle, du côté maternel : Numa Boudet, philosophe, destinataire d'une des « lettres aux jeunes gens » de Lacordaire, ce dernier était aussi l'ami très proche du Breton Ernest Hello, l'original esprit, critique de Renan, fils spirituel de Joseph de Maistre.

Louis Boscredon, n'aurait-il pas rencontré, grâce à lui, le thème providentiel de l'Ordre dans les affaires humaines ? N'aurait-il pas pris de lui le goût de la discussion portée sur le terrain supérieur des principes ?

Ainsi, lettres et arts, foi et raison, respect de la tradition et goût du progrès, amour des idées et fermeté des convictions, en leurs termes parfois contradictoires s'harmoniseront dans son âme et se disciplineront.

Et cela simplement parce que dès l'orée de sa vie, par générosité de nature, Louis Boscredon choisira l'action au service d'autrui, et qu'à la volonté d'être utile à ses frères se subordonneront toutes ses tendances et toutes ses facultés.

Aussi, est-ce tout naturellement que les études qu'il fit, après avoir quitté l'école des Jésuites de Montauban, à l'Institut Catholique de Toulouse où il se révéla brillant élève, le conduisirent au Barreau. Le devoir aussi l'y poussait depuis la mort tragique du chef de famille.

Ce devoir dans la profession et par la profession il en eut tout de suite l'idée la plus noble.

Il s'inscrit au stage en 1877, l'année où le futur Bâtonnier Laumond-Peyronnet, en était lauréat ; dès cet instant, le Palais, les activités littéraires et sociales se partagent sa vie, et il définit lui-même le sens de son effort d'enrichissement : « Aujourd'hui c'est nuire aux autres que de ne pas s'améliorer sans cesse ».

Cette exigence de perfection le poussa à ne paraître à la barre qu'après une longue préparation, mais dès qu'il s'y présenta ce fut avec une maîtrise et une autorité que son éloquence native laissait prévoir, que l'ampleur de sa culture explique.

A cette époque, bénie pourtant à bien des points de vue, les débuts au Palais étaient déjà difficiles.

Comme on l'a dit avec quelque vérité, « le Palais est une vaste mer où quelques-uns nagent avec aisance mais où d'autres ne peuvent éviter de sombrer » ; l'humour de Léon Cléry, ce spirituel ancien, se nuancait d'une légère amertume lorsqu'il en parlait : « La mer on ne s'y noie qu'une fois. Le Palais on s'y noie tous les jours... le Palais ! sans un avoué à l'horizon... Le Palais ! L'étendue vaste et désolée sans une relation, sans l'apparence d'une ombre de clientèle en vue... Il y a des phares pourtant : les avoués, les notaires, les huissiers, les syndics... toutes sortes de gens ministériels... Oh ! le sourire d'un huissier, vous savez, dieux justes, que je l'aurais payé de mon salut à venir » ! (1).

Il est vrai que Léon Cléry était un ironiste et que Louis Boscredon n'était pas homme à aventurer son salut pour quelque bien terrestre que ce fut. Au demeurant, son talent et la notoriété de sa famille, le mariage heureux qu'il avait contracté avec Mademoiselle Maury, la fille d'un avoué distingué de Limoux, lui évitèrent l'incertitude des commencements.

Il excella dans les procédures civiles et lorsqu'il abordait la barre en correctionnelle ou aux Assises, c'était dans de grandes causes ou de hauts débats.

Dès 1884, dans une affaire dont les journaux se firent l'écho, il faisait acquitter par la Cour de Toulouse le frère Théodore, faussement

accusé d'outrage aux mœurs à l'encontre de ses élèves et, accusateur à son tour, il dénonce l'outrage dans la poursuite elle-même dont les interrogatoires indiscrets ont pu troubler des âmes d'enfants.

Boscredon, d'ailleurs, sait accuser quand il le faut, pour défendre ; il sait opposer les hautes exigences de la morale et du droit aux combinaisons de l'intérêt et aux fluctuations de la politique ; il atteint alors les sommets, émeut, entraîne et convainc.

En 1889, l'affaire Cassan aux Assises d'Albi lui fournit un de ses plus beaux triomphes. La sauvagerie féroce du crime, la personnalité de la victime, médecin-chef de l'asile du Bon Sauveur, l'habile fourberie de Justin Durand, domestique et assassin de son bienfaiteur, avaient soulevé les passions et devaient pendant longtemps, fournir aliment aux chroniques criminelles des gazettes et aux plaintes des places publiques. Bien qu'accusé par ses blessures et des circonstances accablantes, l'inculpé tenta de se sauver en dénonçant comme auteur du meurtre la belle-fille de la victime ; celle-ci arrêtée, fut cependant bientôt relâchée et M<sup>e</sup> Boscredon, qui lui avait fait rendre la liberté, fut chargé de défendre devant la Cour d'Assise l'honneur de cette veuve et de ses enfants mineurs.

Les journaux de l'époque relatent presque en entier sa plaidoirie humaine, passionnée et vibrante dans sa logique rigoureuse et sa forme impeccable. Lorsque le jeune avocat eut terminé une péroraison qui mouilla tous les yeux, l'honneur de sa cliente était sauf et il n'était plus besoin de réquisitoire pour conduire Durand au châtimement suprême.

Vinrent les regrettables excès du début de ce siècle. Les lois sur les congrégations, la loi de séparation et la façon dont elles furent appliquées par un régime qui détacha de lui les républicains mêmes dont il prétendait faire l'unité, tout cela troublait les consciences et leur faisait violence ; mais la liberté qu'on opprime trouve toujours au Palais son dernier refuge : cœur du juge, âme de l'avocat.

Boscredon batailla avec les Laportalière, Désarnauts, Peyrusse, avec aussi celui, plus jeune, qui devait lui ressembler par la perfection des vertus et l'humaine grâce d'une vieillese bienveillante et allègre, le futur Bâtonnier Pigasse.

Il était alors dans la force de l'âge et ses jeunes confrères, nos maîtres aujourd'hui, ont gardé de ces heures l'émouvant souvenir et nous l'ont transmis : « Quand le Bâtonnier Boscredon abordait devant le Juge ces hauts débats de la conscience religieuse, les conflits de l'âme croyante avec la loi passagère, une émotion puissante, née de la noblesse de sa conviction et de l'éclat de sa parole, remplissait l'audience. De ces plaidoiries le souvenir est resté vivant chez ceux qui les ont entendues ; elles ne sont pas mortes au soir de leur naissance, ensevelies par l'arrêt qui les a suivies.

Elles donnaient la résonnance d'une âme dont l'éloquence vibrait » (2).

Les magistrats qui aimaient sa loyauté ne s'y trompaient pas : un jour de novembre 1910, il demandait devant la Cour la confirmation d'un jugement de relaxe qu'il avait obtenu du Tribunal.

Trois religieux réunis dans la même pension de famille étaient inculpés d'avoir reconstitué de ce fait une congrégation. L'appel émanait du Procureur Général. La Cour, où siégeaient quatre conseillers, était présidée par la mince et vive silhouette du Président Bussières. Au siège du Ministère public se dressait l'immense et impressionnante figure de l'avocat général Le Gall qui, dit-on, portait magnifiquement la robe rouge.

Sur le banc d'infamie, les inculpés...

Ils n'y restèrent pas longtemps.

A peine entré, le Président, qui ne passait pas pour bigot mais, homme de culture et d'esprit, distinguait d'un coup d'œil le juste de l'injuste, les pria de s'asseoir auprès de leur défenseur.

M<sup>e</sup> Boscredon se leva et n'eut que quelques mots à dire : ces « paroles ailées » qui vont droit au cœur des dieux et des hommes lorsqu'elles émanent d'une âme sincère, et, sur le champ, le jugement fut confirmé — sans plaidoirie —.

L'avocat recueillait ainsi, pour ses protégés, le fruit d'années d'efforts et le prix de la confiance « parce que les juges se laissent aisément persuader, comme dit Etienne Pasquier, par la bouche de celui qu'ils estiment homme de bien. »

C'était la seconde année de son bâtonnat, l'année aussi où l'Académie des Jeux Floraux lui ouvrait ses portes et où son discours de réception rendait hommage à la littérature d'action, ne serait-on pas tenté de dire, au goût du jour, « la littérature engagée » ?

Engagé, il l'était à toutes les causes utiles, belles et bonnes.

Membre et président de l'Académie de Législation, homme d'œuvres, il ne semble pas, quelque fut sa curiosité intellectuelle, qu'il ait entrepris une tâche quelconque sans songer à l'intérêt social qu'elle présentait ; partout il fut l'avocat, celui qui lutte, défend et, s'il ne triomphe, lutte encore.

Et il le dit modestement à ses confrères venus fêter son cinquantenaire professionnel peu après que la Croix de la Légion d'honneur lui eut été remise. « J'accepte vos félicitations, parce que je peux en effet, en toute conscience, me flatter de n'avoir été, de n'avoir voulu être, de n'être et de ne vouloir être qu'un avocat. » (4).

\*  
\*\*

Mais avocat, il l'était pleinement, avec allure.

Ses portraits nous offrent une haute taille, un mâle visage admirablement proportionné où le front est large, le sourcil fourni, l'œil profond, un peu bridé dans l'angle et où se lisent l'intelligence et l'affabilité, le menton solide et volontaire.

Aucun souci de la mode qui passe, mais un style personnel qui demeure à travers le temps.

Sa voix était sonore et forte, marquée de l'accent du terroir.

Souvenir doublement précieux, son ami le Bâtonnier Pigasse, rappelait un jour, cette image : « Je revois le geste familier que nous avons bien connu au Palais, de l'épaule qui se redresse, du regard abandonnant le regard de l'auditeur dont il cherchait l'adhésion pour s'élever suivant le mouvement de sa pensée et de son enthousiasme. » (5).

Il plaidait avec son cœur, mais aussi avec ses idées qu'il avait larges, riches et profondes. Il plaidait avec sa conscience ; il aimait être entouré de ceux qui l'assistaient dans son combat, avoués ou confrères. Il atteignait les sommets sans efforts lorsque son client avait pu le convaincre de la justice de sa cause. Sa parole et son geste emplissaient la salle. Et son discours unissait l'ordonnance impeccable à la plus grande force de persuasion ; mais il n'aimait pas les causes que ne soutient que l'artifice et qu'il ne faut plaider qu'en droit. Il n'aurait pu conférer sa chaleur communicative à la thèse où manquait l'équité ; s'il allait jusqu'à sacrifier son repos et la tranquillité de son esprit au profit des causes difficiles mais justes, il n'acceptait pas les dossiers où l'habileté jouait contre le bon droit.

Cette loyauté, le goût fidèle d'une amitié conçue comme la rencontre et l'entraide des âmes, une courtoisie indulgente aux faiblesses, c'était cela pour lui, la Confraternité.

S'il rend service à ses pairs ou à l'Ordre entier, c'est avec la plus extrême modestie et sans en réclamer aucun mérite. L'année 1910, la seconde de son bâtonnat, était aussi le centenaire du rétablissement de la profession par le décret de 1810. Il eut la grande joie de le fêter dignement dans des locaux restaurés et agrandis grâce au généreux concours des premiers magistrats de la Cour et du Tribunal dont il était l'ami et qui le lui rendaient. C'est alors qu'il trace un précieux croquis de la vieille bibliothèque, étroite, poussiéreuse et ruinée, mais toute bruisante de voix perdues.

Dans ses deux discours de bâtonnat il a réuni les trésors de son expérience au profit de ses jeunes confrères. On y sent, à travers le temps, la chaleur d'une sympathie vraie. Il recommande les connaissances juridiques, les « chères Belles Lettres », la compréhension du cœur humain, le soin de la forme sans afféterie ni négligence ; mais d'abord la loyauté vis-à-vis du client : « au risque d'encourir sa mauvaise humeur et sa disgrâce l'avocat n'hésite pas à dire toute sa pensée » ; puis le courage : « lorsque l'examen d'une cause en aura démontré le bon droit, ni l'influence, ni le crédit de l'adversaire n'empêcheront l'avocat de s'en charger ; s'il a une préférence, elle sera pour les vaincus de la vie ou de la politique... » Jamais le Barreau n'est mieux dans son rôle que dans ces luttes contre la fortune, où le talent et le courage peuvent seuls réparer l'injustice du sort ; enfin le désintéressement : « ce n'est qu'en sacrifiant au devoir que l'on conserve toute sa liberté ».

Loin de lui le plaisir de plaider à tout prix : « la lutte est courtoise, tout reste disposé pour circonscrire le conflit et laisser la voie ouverte à une transaction toujours désirable » (6).

---

(5) Discours à l'Académie des Jeux Floraux, 25 avril 1937.

Quant à la confraternité, dont le vrai nom pour lui était amitié, comme il la pratique envers ses cadets !

« De toutes les prérogatives du Bâtonnier, dit-il un jour, il n'en est pas de plus attrayante que celle qui lui confie la direction des stagiaires... Depuis que je vous ai rencontré, mes chers confrères, j'ai cru retrouver les amis de ma jeunesse. »

Qu'il mette en garde ou qu'il loue, c'est avec cette exquise « prudence d'homme » chère à Pasquier, qui n'est point la bonhomie béate. Son discours de 1910 est un modèle en ce genre et nous trace un tableau des conférences du stage si bien observé et si amical qu'il est toujours vivant.

Les conférences ! Il s'efforçait d'y faire régner cette « élégance du droit » vantée des Romains, cette exacte adaptation des principes aux circonstances de la cause qui devrait être la définition de la jurisprudence et il redoutait les solutions craintives ou paresseuses qui sclérosent le droit.

Il félicite ses jeunes confrères d'assurer la charge de l'assistance judiciaire à la clientèle ombrageuse et difficile ; et regrettant, peut-être, l'époque où le Barreau dans sa seule conscience accordait ses secours libéraux à toutes les vraies misères, il constate déjà : « Il faut bien en convenir, comme toutes les lois de philanthropie sociale, l'assistance judiciaire subit une crise qui la fait dévier de son but, en fausse l'esprit et le fonctionnement. A côté des malheureux qu'elle secourt, combien d'habiles qui l'exploitent. Combien qui parés pour la circonstance de la livrée de l'indigence lui demandent le moyen de risquer des procès que des plaideurs responsables n'auraient pas osé soutenir ? »

Langage paternel, fine analyse, vérités encore actuelles ce discours de 1910 est chose attachante et il faudrait le relire en entier.

A ses amis, dans l'agitation des couloirs, il réservait le refuge de conversations très goûtées. Il s'intéressait à toutes choses, mais plus volontiers aux plus grandes et beaucoup se souviennent de ces entretiens qui s'élevaient à mesure qu'il avançait en âge et que sa méditation le rapprochait de la mort. Car dans l'admirable réussite de sa vie, réussite si méritée, Dieu avait placé, en réponse à l'épreuve de sa jeunesse, le deuil de sa maturité.

Le 6 mars 1915, le sous-lieutenant Georges Boscredon, chef de vingt ans, tombait à l'attaque où il menait les débris d'une compagnie décimée du 9<sup>me</sup> de ligne dont il restait le seul officier. Destinée tragique et glorieuse, que rehausse encore la haute idée de son devoir et le sacrifice qu'avait lucidement consenti cet enfant héroïque, dont Barrès devait faire le symbole du jeune Français mort pour son pays.

« Ne me pleure pas si je tombe, écrivait-il à sa sœur, et de cela ne dis rien à papa et à maman, mais partant officier j'ai peu de chances d'en revenir. Je le sais : j'ai, dès maintenant, fait de grand cœur le sacrifice de ma vie. »

Le père porta la croix de cette mort avec autant de courage que son fils l'avait conquise, mais ceux qui le connaissaient savaient que ses méditations s'étaient faites plus graves encore.

Tel fut l'avocat au Palais ; hors de celui-ci, il était le même. En toute chose il cherchait le bien et le trouvait dans le service d'autrui.

Comme au Palais, dans la vie, il donnait sa piété agissante aux pauvres et aux humbles, et son estime aux gens d'esprit et de cœur.

Peut-être est-ce le privilège de certaines âmes que grandit une tradition d'atteindre rapidement leur pleine stature.

Dès l'heure où il cesse d'être stagiaire, s'il ne s'estime point assez éloquent pour prendre la barre, il croit sa parole assez sincère pour convaincre un auditoire simple et honnête de sa bonne volonté. Et pendant dix ans, de 1880 à 1890, quelque humble salle d'école à Saint-Cyprien ou à Bonnefoy réunit autour de lui ces ouvriers du XIX<sup>me</sup> siècle qui n'allaient pas souvent à la messe mais croyaient en Dieu et chantaient dans les échafaudages.

Ils avaient le droit de grève mais pas le droit au repos ; rien ne les protégeait ni ne les garantissait en cas d'accident ; ils étaient seuls ; leurs femmes et leurs enfants faisaient un travail d'hommes.

On leur avait proposé des systèmes, promis, comme toujours, des paradis. Ils avaient vu s'écrouler les uns et les autres et passer bien des utopies dans leurs gazettes.

Après le bouillonnement d'idées et de gestes d'avant 1848 et les incertitudes qui en suivirent les journées sanglantes, des catholiques sentirent que l'âme populaire avait besoin de guides et de serviteurs.

Boscredon fut de ceux-là avec d'autant plus de mérite qu'il figurait parmi les initiateurs et qu'à ce moment, la doctrine fondamentale de l'*Encyclique Rerum Novarum* n'était pas encore publiée.

D'où le prix du message que nous ont légué ses « Conférences Populaires ».

Le chrétien en lui rejette l'individualisme laïque issu de la Révolution et le libéralisme qui repose sur lui.

Il y a donc là communauté de critique avec les doctrines socialistes ; mais il ne suit pas la voie de Lamennais.

Il redoute les collectivismes et, pour lui comme pour Tocqueville, la route d'une certaine égalité est « le chemin de la servitude ».

Or, il veut ménager la liberté du travail et seulement combattre la solitude de l'ouvrier sur ce marché où il est contraint d'offrir sa force comme une denrée.

Il oppose à cette injustice ce que doit être la dignité du travail, sainte loi de l'homme, dans un ordre chrétien, et il donne l'exemple du Christ qui œuvra parmi les pauvres.

Il pressent le rôle que pourrait jouer l'association des travailleurs dans la restauration de l'équilibre social à condition qu'elle soit placée sous le signe de la charité et qu'elle reste indépendante de la politique qu'il rejette du débat avec force.

Mais surtout, citant Le Play, il rappelle que c'est dans le cœur de l'homme et la paix de sa conscience que réside le vrai bonheur ; là, s'envole son éloquence avec passion et sincérité.

Son action, à son époque et dans son cadre, avec son incontestable valeur humaine, n'était peut-être que passerelle entre les lèvres du fossé. D'autres depuis, après lui et ses amis, ont réalisé des constructions plus robustes, fondé des doctrines promises à un grand avenir mais il faut rendre hommage aux pionniers : quand leur frêle ouvrage s'écroule, leur petite troupe a déjà passé...

Lorsque les temps changèrent et que la politique parut gagner, pour un temps, la partie, Louis Boscredon eut soif d'une charité plus active ; il choisit les plus déshérités et fonda une conférence de Saint-Vincent de Paul qu'il anima toute sa vie.

\*  
\*\*

Jamais pourtant, quels que fussent ses travaux et son activité, il ne délaissa ses « Chères Belles Lettres ».

Serviteur de la langue française il pensait d'elle ce que Rivarol écrit : que « la probité est attachée à son génie », et il ajoutait que « directe, majestueuse et claire elle est le véhicule d'idées nettes, de convictions sincères et de pensées loyales » (7).

A vingt ans il écrit un étude appréciée sur les « Anciennes Universités de Toulouse ».

Deux ans plus tard, en 1878, il fonde avec quelques amis et le père Tuste un cercle littéraire dont le Bâtonnier Pigasse, dans un beau discours aux Jeux Floraux, a retracé l'histoire.

Que veulent ces jeunes gens ? Ils n'ont pas l'ambition démesurée et s'exagèrent même leurs limites ; leur but est simple : formation morale et littéraire.

Cependant, ils s'imposent des travaux dignes d'attention ; par la grâce de la jeunesse et de l'enthousiasme leur nombre s'accroît et, sans qu'ils le veuillent, se constitue une petite académie, véritable anti-chambre de celle du Gay Savoir.

S'ils se réunissent ordinairement chez Alexandre Amilhau, qui sera un jour mainteneur, ils reçoivent pour les lectures de leur fête annuelle une hospitalité qui les éblouit et les confirme, celle que leur offre le Comte de Rességuier, secrétaire des Jeux Floraux, dans le bel hôtel de la rue Fermat.

C'est la demeure de Jules de Rességuier, l'ami d'Hugo, le collaborateur de la « France Littéraire » et des « Annales Romantiques »...

C'est à leurs yeux le Palais des Muses et c'est là que Boscredon, en 1880, président et secrétaire d'occasion en l'absence du père Tuste, le fondateur déjà exilé, fait l'allègre et bienveillante critique des travaux de l'année.

Tous mériteraient une mention et l'on y relève les noms d'Amilhau, de Tortat, le futur président et grand magistrat, et celui de Peyrusse qui traita du fameux discours de Jean-Jacques Rousseau à l'Académie de Dijon et défendit le Progrès.

(7) Boscredon, Cercle littéraire : « Parallèle entre le poète et l'orateur ».

C'est qu'ils avaient fini par être dix-huit. « dans la spontanéité du travail avec l'amitié pour guide » (8) et leur président en manifestait une joyeuse surprise : « Nous sommes devenus une société sans le savoir, croyez-moi, messieurs, restons encore, restons toujours une société sans le savoir. » (9).

Cette modestie, jamais démentie, ne devait pas empêcher l'Académie des Jeux Floraux de le distinguer, car il avait plus d'un titre à son accueil : son admirable vie de famille, sa notoriété d'avocat, sa culture de lettré.

Le 28 février 1908, peu de temps avant que ses confrères ne le portent au bâtonnat, il était appelé à siéger à l'Hôtel d'Assézat.

Mainteneur des plus fidèles, il y goûtait le délassément des travaux de l'esprit et le charme des conversations libres et spirituelles.

Pendant vingt-six ans, bien des solennités le trouvèrent, comme le vit un témoin, « ses grands feuillets à la main dressé dans sa robuste et mâle maturité » éloquent, amical et profond ; trésorier, ou pour mieux dire, suivant le joli mot d'usage, « dispensateur », il rendit de constants services.

Le Comte Bégouen, dont il fut l'ami, rappelait récemment au cours de ses riches souvenirs, le rôle conciliateur qui était le sien : « Nous avons, écrivait-il, à l'Académie, des règles que chacun applique selon son tempérament. Il y a les faibles, les indulgents, toujours portés à se laisser entraîner par l'amitié, ce qui fait bondir les intransigeants, les inflexibles comme l'était alors l'intègre président Bussièrès. Boscredon, quoique ferme sur les principes, était plus compréhensif et conciliant... ; il était d'un goût sûr, de jugement droit et de relations agréables ; quant à la sûreté et à la fidélité de ses amitiés... c'était dans la plus parfaite acception du terme : l'honnête homme » (10).

Ces qualités qui réjouissaient ses confrères, il les employa si bien lorsque Fabien Artigue fit de l'Académie sa légataire universelle, qu'en 1931 ses collègues lui firent, récompense exceptionnelle, l'hommage d'un jeton d'or.

Car il fallait, semble-t-il, que partout où il passait, le Bâtonnier Boscredon se créât, sans l'avoir cherché, des litres de reconnaissance...

\*  
\*\*

Sa robustesse, le rayonnement de son énergie, défiaient victorieusement les faiblesses de l'âge.

Aïeul aussi vénéré qu'il avait été père admirable, il avait conservé son âme ardente.

Depuis de longues années, il avait auprès de lui l'affectueuse vigilance d'un collaborateur qu'il avait distingué et aimé ; il aurait pu se décharger sur lui de toutes choses, mais il restait infatigable et actif.

« Le corps droit, le visage plein à la fois d'énergie et de bonté, il circulait à travers nos audiences avec la vitalité d'un stagiaire ; octo-

(8) *Ibid.* Discours de 1880.

(9) *Ibid.* Discours de 1880.

général ou presque, il plaidait avec la même clarté, la même précision, la même éloquence » (11), voilà le portrait que l'on pouvait tracer de lui lorsqu'il quitta le Palais en juillet 1935 pour n'y plus revenir.

Le 20 septembre, après une courte maladie, s'achevait l'épreuve terrestre du Bâtonnier Boscredon et la mort avait conféré à sa vie exemplaire le sceau des œuvres achevées.

S'il est des réussites plus prestigieuses, il en est peu de plus harmonieuses que son existence.

S'il est des talents qui ont conquis tous les honneurs du monde, il en est peu qui se soient si totalement consacrés à la poursuite du Bien.

S'il est des modèles qu'on admire mais qu'on n'imité pas, il en est peu qui aient livré d'aussi simples et d'aussi belles leçons.

En lui la vertu est humaine, elle est sincère, elle est accessible, elle est même récompensée...

Sur sa tombe se lève une espérance.

Comme ces grands morts d'un lointain passé, ensevelis à l'ombre des piliers de notre cathédrale gothique et sur lesquels veille depuis des siècles la plus belle sentence qu'on ait jamais écrite sur un tombeau : « Hic resurrectionem expectat », Boscredon sommeille avec la promesse d'une aurore...

Et Paraphrase émouvante du Bâtonnier son ami, au moment de l'adieu, c'est par vous que je veux finir :

« Celui qui repose ici dans l'attente de la résurrection a été un grand croyant.

« Celui qui repose ici dans la paix d'une âme droite a été un grand avocat » (12).

---

(11 et 12) Discours du Bâtonnier Puntous